Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 23

OBJET :

**Convention relative aux spectacles de Noël des enfants des agents de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et de la Commune de Yerres**

# COMMUNE DE YERRES

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

### Séance ordinaire du 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

**Etaient présents :**
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI (présente à 19h20, à partir du point n° 7), M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT (présente à 19h40, à partir du point n° 7), M. Gérard BOUTHIER, Mme Emilie SPONVILLE, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, Conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés** :
M. Gilles CARBONNET donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
Mme Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Mme Dominique RENONCIAT
M. Jean-Moïse VENEROSY donne pouvoir à M. Jean-Paul REGEASSE
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à M. Alexandre DUMONT
Mme Anne-Laure GUIBERT donne pouvoir à Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM du point n° 1 au point n° 6 inclus
Mme Audrey WACQUIEZ donne pouvoir à M. Denis ADAM
M. Guy CLUZEL donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT
Mme Victoire REFALO donne pouvoir à Mme Emilie SPONVILLE
M. Cyril MERTENS donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Romain SARRASIN donne pouvoir à M. Jérôme RITTLING
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à Mme Marie-Christine ROBILLARD
M. Bérenger CERNON donne pouvoir à Mme Fabienne MEURICE
Mme Camille BONADONA donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI

**Secrétaire de séance** : M. Gérard BOUTHIER

Reçu en préfecture
le 19/11/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20241114-lmc19649H1-DE

Publication le 19/11/2024

YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024**
**DELIBERATION N° 2024/11/599**

**OBJET** : **Convention relative aux spectacles de Noël des enfants des agents de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et de la Commune de Yerres**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres est chargée d'organiser les spectacles de Noël des enfants des agents de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et de la Commune de Yerres,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres organisera la tenue de ces spectacles pour son compte et celui de la Communauté d'Agglomération, le mercredi 18 décembre 2024 à 17 heures à la salle de spectacles du Centre éducatif et culturel, sise 2 rue Marc Sangnier à Yerres,

CONSIDERANT qu'il est donc demandé de formaliser les modalités administratives et financières inhérentes à la tenue de ces spectacles par une convention entre les deux parties,

CONSIDERANT que le coût de la tenue de ces spectacles de 10 676,64 euros TTC se décompose ainsi :

- spectacle « Yüle et la clé de Crÿstal » : 8 682,72 euros TTC,
- spectacle « Un Noël gonflé » : 1 993,92 euros TTC,

CONSIDERANT que ce coût inclut les concours des techniciens supplémentaires de la SOTHEVY, le personnel d'accueil pour la production, la location de matériel et autres éléments contractuels (catering, transports, hébergement), le prix de cession des séances, les droits d'auteur et taxes ASTP,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres fait son affaire du paiement de cette dépense totale de 10 676,64 euros TTC à la SOTHEVY et que la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'engage, une fois le service fait, à procéder au paiement à la Commune de Yerres de sa participation d'un montant de 5 338,32 euros,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention correspondante,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Reçu en préfecture
le 19/11/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20241114-lmc19649H1-DE

Publication le 19/11/2024

Le 19 novembre 2024
Olivier CLODONG